

Sujet du mois de janvier 2019

Les réseaux sociaux, nouveaux supports de la criminalité ?

Outre le Darknet, sur lequel s'échangent des services tout à fait illégaux, allant de la vente de stupéfiants à celle d'armes, les réseaux habituels du Net ne laissent rien à désirer en terme de criminalité. Un véritable déchaînement de violence émerge à ce niveau, menaçant la sécurité des personnes.

Bertrand Leclerc, procureur de la République de Saint-Brieuc a mis l'accent lors de l'audience de rentrée du tribunal sur les « risques, les dangers et les dérives d'Internet à travers plusieurs affaires traitées en 2018 dans les Côtes d'Armor. De nouvelles formes de délinquance dériveraient du Web et des réseaux sociaux, que le procureur a décrit comme « alarmantes » (Ouest-France-22/01/19). La vente de drogue peut y prendre rapidement des proportions spectaculaires. C'est depuis la petite commune de 600 habitants de Plusquellec que Gal Vallerius (condamné à 20 ans de prison à Miami en Floride), avait établi un important réseau international de trafic de cannabis dont les transactions étaient réglées en bitcoins. Dans les Yvelines, c'est un vaste trafic de cocaïne s'appuyant sur un centre d'appels et une messagerie groupée sur WhatsApp qui a été démantelé (78actu-19/11/18). Une situation identique pour un consommateur de cocaïne recruté sur le réseau Snapchat, où les semi-grossistes postent leurs annonces de recherche de vendeurs à 250 euros la journée de deal (La Dépêche-25/11/18). Récemment, c'est un gilet jaune qui a commandé et reçu juste avant la manifestation du 27 janvier à Saint-Brieuc, du nitrate de potassium, produit classé précurseur d'explosif.

Les escroqueries s'y multiplient, de même que le cyber harcèlement. Le web est devenu également le plus important vecteur de pédopornographie et le refuge de prédateurs sexuels. Les réseaux sociaux constituent en outre un outil redoutable de mobilisation sur des rassemblements illicites, car non-déclarés ou carrément interdits.

Les réseaux sont de nouveaux supports pour appâter. Sur les sites de rencontre, notamment, se développent des affaires de séquestration et d'extorsion. En Charente-Maritime, un jeune couple de toxicomanes, addicts au cannabis, dont la dépendance n'est pourtant pas si forte, en tout cas, bien moindre que celle de l'héroïne, a pourtant, pour se payer sa consommation, piégé successivement deux personnes. Arrêté le 27 janvier, ils ont avoué avoir pris contact avec leurs cibles sur un site de rencontre, les ont ensuite séquestrées, violentées, puis délestées de leur argent sur leur compte bancaire, sous la menace d'une arme. L'une des victimes a reçu un coup de fusil dans la jambe (bfmtv-27/01/19).

Les arnaques au sentiment se multiplient et ont fait l'objet d'une attention particulière lors du forum international de la cybercriminalité qui s'est tenu à Lille le 22 janvier. Une délinquance mal connue, qui fait de lourds dégâts psychologiques chez les victimes. Une femme de ménage touchant le Smic a multiplié les crédits à la consommation pour envoyer, au final, 27 000 euros en Afrique, à un homme avec qui elle échangeait depuis

quelques semaines. Un veuf dilapide ses économies, 30 000 euros, pour une femme vivant également en Afrique (La Croix-22/01/19).

Le cyber-harcèlement n'épargne personne. En plein mouvement des gilets jaunes, Marc Doyer, ancien militant de la République en marche, a retiré sa candidature d'une liste gilet jaune européenne. Il dit avoir reçu de nombreuses menaces de mort à l'annonce de sa candidature, par la base, pour qui le combat doit en priorité se dérouler dans la rue et non jouer le jeu perdu de la politique. Plusieurs porte-paroles du mouvement, Benjamin Cauchy, Jacline Mouraud (dont l'adresse personnelle a été diffusée, ainsi que le nom de ses enfants) ont dû décliner l'invitation de Matignon au mois de décembre, en raison des menaces et des tentatives d'intimidation dont ils ont fait l'objet.

Bilal Hassani, jeune youtubeur ayant révélé et son homosexualité et sa transexualité, est harcelé depuis des mois. Sa participation comme représentant de la France à l'Eurovision s'est traduite par un déferlement de violences à son encontre.

Les particuliers n'y échappent pas. 53 % des jeunes des 18-30 ans et 63 % des jeunes de 20 à 24 ans disent avoir déjà subi au moins une situation de cyber-violence sur les réseaux sociaux, selon un sondage OpinionWay (Europe1-21/01/19). Dans ces cas de figure, qui se produisent à 81 % sur Facebook, où règne une malveillance omniprésente, où insultes, moqueries, menaces vont bon train, de même que la diffusion de photos intimes. Contrairement à une idée reçue, les jeunes hommes sont légèrement plus touchés (54 %) que les jeunes femmes (51 %).

Les réseaux deviennent également le support privilégié pour montrer son « exploit », ainsi la vidéo du viol collectif d'une jeune femme en Espagne à la sortie d'une boîte de nuit, lors des fêtes de Pampelune en 2016 a été largement diffusée, avant dénonciation par des internautes. En France, deux mineurs ont été mis en examen, après que l'un d'eux se soit vanté, sur le réseau Snapchat, de la destruction par incendie du centre social de La Louvière à Marly en octobre dernier et dont des vidéos du sinistre ont également été diffusées. A Tulle (Corrèze), des individus se sont filmés, alors qu'ils saccageaient un collège : câbles arrachés, ordinateurs et imprimantes jetés à terre, portes défoncées à coups d'extincteurs. C'est un adolescent, voyant la vidéo sur Snapchat qui a alerté la police (Le Parisien-29/12/18).

La réglementation d'Internet pose de sérieuses difficultés. En novembre dernier, l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace, à l'initiative du président Emmanuel Macron, a engagé une cinquantaine de pays à combattre davantage la criminalité en ligne et notamment les discours haineux. Le rapport Community Standards Enforcement a fait état d'une suppression drastique de faux comptes sur le plus grand réseau social mondial Facebook. D'avril à septembre 2018, le réseau social a réussi à supprimer 1,5 milliard de faux comptes, pour lutter contre toutes sortes d'activités frauduleuses : discours haineux, spam, pirates, escrocs.